

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE
L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE 3 ADJOINTS**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Le Maire de la commune de Vry convoque les membres du nouveau Conseil Municipal à une première réunion extraordinaire pour le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Membres élus au 1^{er} tour :

MAST Dominique
ALBRECHT Cindy
GHIZZO Frédéric
HOFFMANN Fabienne
PERREIN Alain
GUICHARD Lise
KELSEN Alan
MULLER CHIAPPA Lorène
SCHMITT Jean-Dominique
RIGOLET Michelle
LOSSON Mickaël
HAULLER DELACOUX Martine
TORCASO François
RUPPERT Virginie
MANGIN Lilian

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VRY, proclamés par le bureau électoral à la suite **des opérations du 15 mars 2026**, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

MAST Dominique – ALBRECHT Cindy – GHIZZO Frédéric – HOFFMANN Fabienne – PERREIN Alain – GUICHARD Lise – KELSEN Alan – MULLER CHIAPPA Lorène – SCHMITT Jean-Dominique – RIGOLET Michelle – LOSSON Mickaël – HAULLER DELACOUX Martine – TORCASO François – RUPPERT Virginie – MANGIN Lilian.

Etaient Absents excusés :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame ORTIS Stéphanie.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PERREIN Alain plus âgé des membres présents du conseil municipal (L.2122-8 du CGCT), qui a déclaré installer dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs MAST Dominique – ALBRECHT Cindy - GHIZZO Frédéric – HOFFMANN Fabienne -PERREIN Alain –

GUICHARD Lise – KELSEN Alan – MULLER CHIAPPA Lorène – SCHMITT Jean-Dominique – RIGOLET Michelle – LOSSON Mickaël – HAULLER DELACOUX Martine – TORCASO François – RUPPERT Virginie – MANGIN Lilian.

Le Président a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L2121-17 était remplie.

ELECTION DU MAIRE

1^{ER} tour de scrutin :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriale, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Font acte de candidature :

Monsieur MAST Dominique

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur un papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin blanc et bulletin nuls :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur MAST Dominique 14 voix (quatorze)

Monsieur Dominique MAST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire au premier tour de scrutin et a été immédiatement installé .

DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Dominique MAST, élue maire, le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif global du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à **trois** le nombre des adjoints à élire.

LISTE DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée :

Monsieur GHIZZO Frédéric
Madame ALBRECHT Cindy
Monsieur PERREIN Alain

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
- A déduire : bulletin blanc / bulletin nul :	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Frédéric GHIZZO : 14 voix

La liste de Monsieur Frédéric GHIZZO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats sont proclamés adjoint au maire, dans l'ordre suivant :

-Monsieur GHIZZO Frédéric : 1^{er} adjoint
-Madame ALBRECHT Cindy : 2^{ème} adjointe
-Monsieur PERREIN Alain : 3^{ème} adjoint

Ces adjoints ont été immédiatement installés.

L'ordre du jour étant épuisé à, la séance est levée.

Fait et délibéré à Vry, le 20 mars 2026, ont signé au registre tous les membres présents.

Signatures des membres présents :

**Le doyen d'âge du conseil,
Alain PERREIN**

**Le Maire,
Dominique MAST**

**Le secrétaire de séance,
Stéphanie ORTIS**

Les membres du conseil